



J'ai reçu une convocation de l'assurance de mon voisin...

Par MarieLouise68

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre (non-recommandée) de l'assurance de mon voisin me convoquant à une réunion d'expertise la semaine prochaine, disant que ma présence est "indispensable".

L'année dernière j'ai eu une fuite dans la partie privative de mon appart, et la lettre affirme que les dégâts chez mon voisin seraient au-dessus de 1600 euros.

J'ai déclaré le sinistre à mon assurance toute de suite l'année dernière et la fuite a été réparée, sans que l'assurance de mon voisin n'ait jamais pu constater que la fuite venait de chez moi.

Je trouve ça étrange de recevoir cette lettre quasiment un an après et qu'elle ne soit pas une lettre recommandée. Je m'entends très mal avec ce voisin et j'ai l'impression qu'il essaie de me soutirer de l'argent.

Selon vous est-ce que je peux juste ignorer la lettre ? Ou est-ce que selon la loi je risque quelque chose ?

Merci beaucoup pour votre aide !

Par osram

Bonjour,

Transmettez cette lettre à votre compagnie d'assurance puisque vous aviez fait la déclaration et demandez lui de vous représenter.

Cette lettre/convocation n'a pas de véritable valeur, d'abord parce que vous n'êtes pas censée l'avoir reçue et ensuite il s'agit d'une expertise amiable d'assurance qui ne sert qu'à engraisser les experts.

Si votre voisin veut prouver que les dommages qu'il a subit sont de votre fait, il faudra qu'il le prouve par une expertise judiciaire.

Et pourquoi un an après ????